

STRATEGIE AFRICAINE DE LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION ET  
LE COMMERCE ILLEGAL DE LA FAUNE ET DES ESPECES DE  
FLORE MENACEES  
ATELIERS ET REUNIONS DE CONCERTATION DE BRAZZAVILLE  
28 Juillet au 02 Aout 2019

VISION ET PERSPECTIVES DE L'ORGANISATION POUR LA  
CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE (OCFSA) EN  
MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE FAUNIQUE



**PAR:**

**Dr. LINJOUOM IBRAHIM (PhD)**

INGENIEUR GENERAL DES EAUX ET FORETS HORS ECHELLE

SECRETAIRE PERMANENT DE L'OCFSA

Email: [linjouomi@yahoo.fr](mailto:linjouomi@yahoo.fr) Mob. +237 655 26 06 42

# **I. DÉFINITION ET MISSIONS**

# I.1 DÉFINITION

L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique en abrégée OCFSA, est une Institution intergouvernementale de coopération et de concertation en matière de conservation de la Biodiversité/faune sauvage et de lutte contre la criminalité faunique.



## I.2- LES MISSIONS DE L'OCFSA

### **Recommander**

1

Toute les actions et mesures propres à la conservation et à la valorisation de la faune Sauvage, notamment entre autres l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le braconnage au niveau local et régional, la promotion de l'implication des communautés dans la gestion des ressources fauniques à travers la sensibilisation et la formation, le développement des normes d'aménagement de la faune dans les aires protégées et les zones transfrontalières et l'appui à leur mise en œuvre ;

2

### **Favoriser**

Les échanges continus d'informations et le soutien mutuel entre les Etats membres en matière de chasse et des produits de commercialisation de la faune sauvage.

3

### **Promouvoir**

La création des complexes d'aires protégées transfrontalières et des accords transfrontaliers des luttes anti braconnage/commerce illicite de la faune; et contribution au suivi de la mise en œuvre.

# II. HISTORIQUE

## II.1- CREATION ET SIEGE:

L'initiative de l'OCFSA date de la Première Conférence des Ministres tenue du 21 au 25 décembre 1981 à Bangui (République Centrafricaine) et l'Accord marquant sa création effective date du 16 avril 1983 à Libreville (Gabon) avec pour siège Khartoum (Soudan).

Ce siège a été transféré à Yaoundé (Cameroun) en 2002, suivant Décision des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale lors de leur Sommet sur la Gestion des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale de mars 1999 (cf. Déclaration de Yaoundé).

# II HISTORIQUE (Suite)

## II.2- PAYS MEMBRES:

Cameroun, République du Congo, Gabon, République Centrafricaine (RCA), Soudan et Tchad.

### NB:

- La **RDC** qui était à l'initiative en 1981 a exprimé son intention d'adhérer officiellement à l'**OCFSA** en **2002**. Cette intention a été confirmée en **2006**.
- Tous les pays de la **COMIFAC** et de la **CEEAC** n'ayant pas encore adhéré ont le Statut d'Observateurs, suivant une disposition du nouveau statut adopté le 17 juin 2015 à Yaoundé.
- Le Communiqué final de la Conférence extraordinaire des Ministres du 26 octobre 2017 les encourage à formaliser rapidement leur adhésion à l'OCFSA.

# II- HISTORIQUE (Suite)

## II.3- REDYNAMISATION DE L'OCFSA:

Sur décision des Chefs d'Etats de la CEEAC à la suite de la proposition du Conseil des Ministres de la COMIFAC, le Cameroun, appuyé par le Secrétariat Général de la CEEAC et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, à travers un Comité ad-hoc élargi, a conduit, de **2012 à 2017**, la redynamisation de l'OCFSA marquée par les principales étapes suivantes :

- **17 Juin 2015 (Yaoundé, Cameroun):** Adoption du nouveau statut, signature d'un Accord de siège entre le Cameroun et l'OCFSA et mise à disposition d'un Immeuble à usage de siège pour le Secrétariat Permanent à Yaoundé



# II- HISTORIQUE (Suite et fin)

## II.3- REDYNAMISATION (Suite et fin) :

**26 octobre 2017 (Douala, Cameroun):**

- Adoption des règlements intérieurs de la Conférence des Ministres et du Secrétariat Permanent de l'OCFSA, lors du huis clos de la Conférence extraordinaire des Ministres en charge de la faune des pays membres, tenue à Douala (Cameroun);
- Adoption de la feuille de route de démarrage 2017-2018 du Secrétariat Permanent et du budget associé d'un montant de francs CFA 125 millions;
- Nomination des 03 Responsables statutaires du Secrétariat Permanent officiellement installés à Yaoundé le **09 avril 2018**.

# **III- CADRE JURIDIQUE EN VIGUEUR**

- **ACCORD de Coopération et de concertation entre les pays d'Afrique centrale pour la conservation de la Faune Sauvage signé le 16 avril 1983 à Libreville (Gabon);**
- **ACCORD entre les Etats d'Afrique centrale pour la création d'un Fonds Spécial pour la Conservation de la Faune Sauvage, signé le 16 avril 1983 à Libreville (Gabon);**
- **Déclaration de Yaoundé (1999) et Traité de la COMIFAC (2005);**
- **Statut révisé de l'OCFSA du 17 juin 2015 signé à Yaoundé (Cameroun);**
- **Accord de siège entre le Gouvernement du Cameroun et l'OCFSA signé le 17 juin 2015 à Yaoundé (Cameroun);**
- **Règlements intérieurs de la Conférence des Ministres et du Secrétariat Permanent de l'OCFSA signés le 26 octobre 2017 à Douala (Cameroun).**

# IV- LA NOUVELLE EQUIPE DIRIGEANTE



Présidente : Dr. Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo (Présidence tournante de 2 ans);



Secrétaire Permanent : Dr. LINJOUOM Ibrahim (République du Cameroun) ;

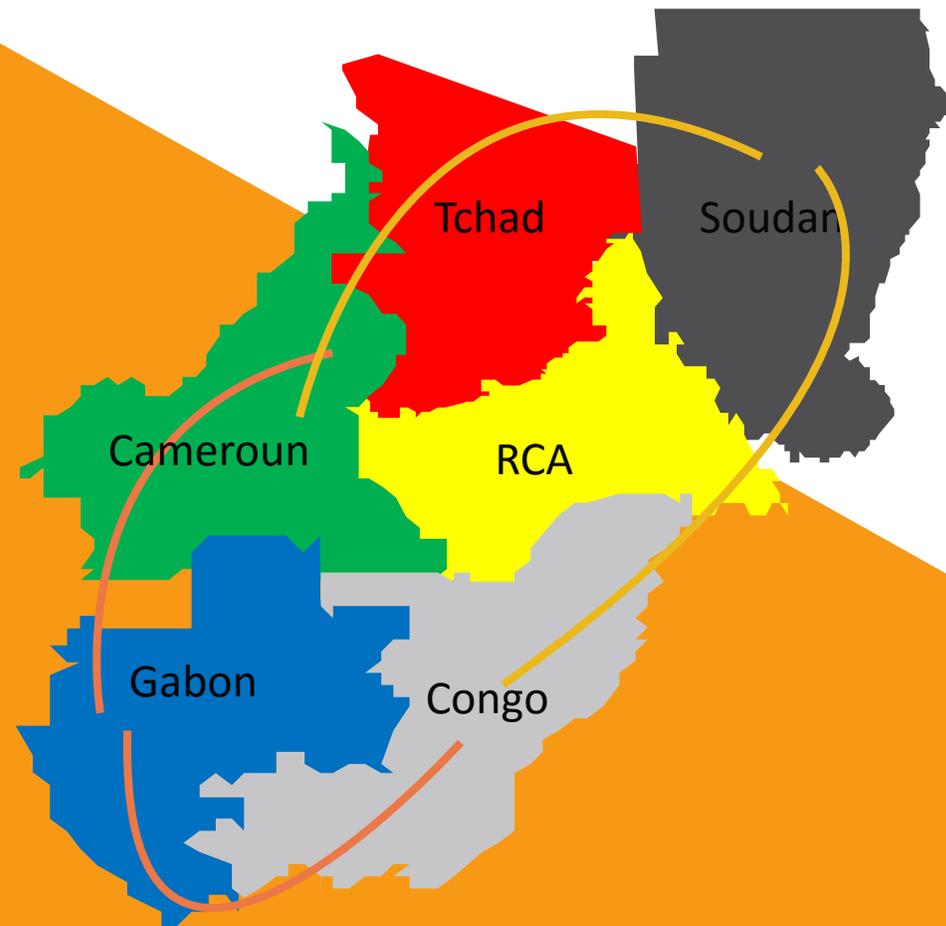


Directeur Technique : M. BEMADJIM N'GAKOUTOU Etienne (République du Tchad) ;



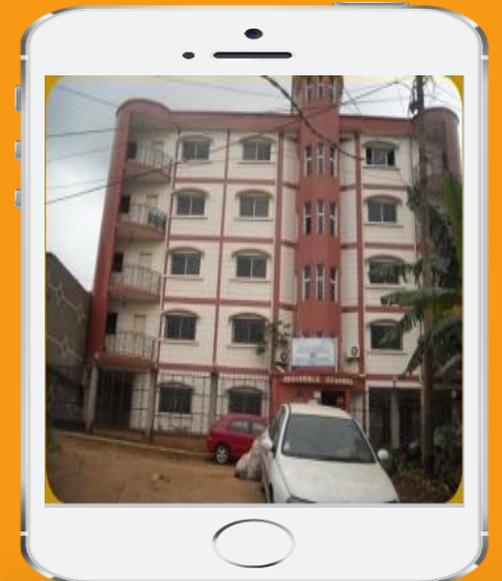
Administrateur Comptable : M. BOYOS-AHOKO Fortunée Blaise (République Centrafricaine).

# V- REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DE L'ESPACE DE L'OCFSA



# VI- LES ACQUIS

1. Un Accord de siège entre le Cameroun et l'OCFSA
2. Un Immeuble Siège mis à disposition du Secrétariat Permanent de l'OCFSA à Yaoundé ( 03 Niveaux de 03 appartements chacun soit au total 09 appartements)
3. L'OCFSA abrite à son siège, les bureaux de la CN COMIFAC et d'un Projet FAO d'appui au MINFOF pour le développement de la Foresterie communale.



## VI- LES ACQUIS (Suite et fin)

4. Les pays membres sont engagés à payer leurs contributions égalitaires pour le fonctionnement de l'OCFSA; les paiements desdites contributions sont déjà effectifs pour certains pays membres: ce qui a permis de relancer effectivement les activités de l'OCFSA depuis février 2018.



5. Une Note d'information bilingue (français et anglais) et un Document de Plan Stratégique Intérimaire 2019-2022 de l'OCFSA ont été élaborés et finalisés en octobre 2018, conformément aux directives de la Conférence des Ministres. Ces documents de plaidoyer et de planification pluri annuelle des activités ont été publiés sur les différentes plateformes de partenaires et transmis aux dirigeants et experts des pays membres ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

## VI- LES ACQUIS (Suite et fin)

6. Une convention de collaboration entre l'OCFSA et la COMIFAC signée le 11/07/2019 à Yaoundé lors du 10eme conseil des Ministres de la COMIFAC .



# VII- LES PERSPECTIVES

1. Poursuite des actions diplomatiques en vue de la collecte des contributions égalitaires des pays membres de la CEEAC, GABAC/CEMAC, l'UNODC-Afrique de l'Ouest et centrale, l'Union africaine (à long terme) et avec d'autres partenaires techniques et financiers actifs dans la conservation de la faune/biodiversité et la lutte contre le braconnage et le commerce illicite des espèces de faune et de flore en Afrique ;
2. Diffusion de la Note d'Information et du document du Plan stratégique intérimaire 2019-2022 de l'OCFSA, accompagnés de notes conceptuelles de projets/programmes aux partenaires techniques et financiers en vue de la négociation des projets/programmes de la mise en œuvre dudit Plan;

# VII- LES PERSPECTIVES

3. Poursuivre les processus de finalisation des conventions de collaboration avec les Organisations et ONGs Internationales suivant: UA, CEEAC, GABAC, PNUD-GEF, BAD, UNESCO, FAO, UICN-TRAFFIC, WWF, WWF, LAGA, USWFS, ZSL, WCS, AWF.
4. Poursuivre les actions de recherche de collaboration avec les ambassades des pays du membres du PFBC fortement engagés dans la lutte contre la criminalité et le commerce illicite de la faune et des espèces de flore menacées: USA, UK, France, RFA, Union Européenne, Canada, Belgique, Japon, Chine et Egypte.
5. Renforcer la collaboration avec: CEFDHAC, REPAR et autres organisations communautaires partenaires de la conservation de la faune et lutte anti braconnage.

## VII- LES PERSPECTIVES (Suite)

5. Négociation des partenariats avec les ambassades des pays occidentaux fortement engagés dans la lutte contre la criminalité faunique et le commerce illégale de la faune et des produits dérivés (USA, UK, RFA, France, Belgique, Chine, Japon, Corée du Sud, etc...) et avec les Organisations internationales (PNUD, FAO, UNESCO, OIBT), Accords internationaux relatifs à la faune et biodiversité (CITES, CDB, CMS, AEWA, IPBES, etc.) et Organisations non gouvernementales de conservation de la Faune (WWF, UICN, AWF, Zsl, WCS, TRAFFIC, LAGA etc...);

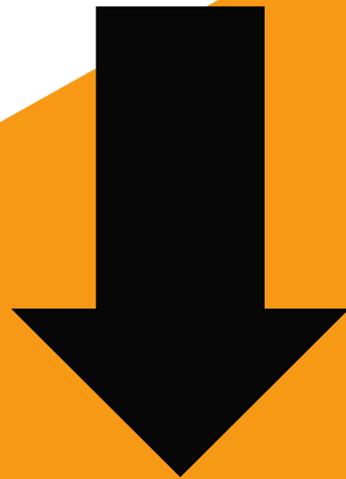
6. Négociation en vue de la participation de l'OCFSA dans les grandes conférences et/ou Fora internationaux et régionaux relatifs à la conservation de la faune et de la Biodiversité, ainsi qu'à la lutte contre toutes formes de criminalités faunique et environnementale, et la conservation de la biodiversité (CDB, IPBES, CdP CMS, CdP AEWA etc...);

## VII- LES PERSPECTIVES (Suite et fin)

7. Redynamisation de l'adhésion du Soudan et du Soudan du Sud; élargissement de l'OCFSA à tous les pays de l'espace COMIFAC et CEEAC; et son alignement à long terme à l'Union Africaine, comme Organe spécialisée en matière de lutte contre le braconnage et le commerce illicite de la faune et de la flore.

8. Contribution à la mise en œuvre des axes 1 et 3 du Plan de Convergence 2 pour la gestion durable des forêts à travers la mise en œuvre du plan d'action biennal 2019-2021 de la Convention de Collaboration OCFSA-COMIFAC détaillé en annexe.,

# **VIII- ILLUSTRATION DE QUELQUES RENCONTRES DE RECHERCHE DE PARTENARIATS DE L'OCFSA**



# PRESENCE DE L'OCFSA A LA CONFERENCE DE DJAMENA

Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Idriss Deby ITNO,  
Président de la République, Chef de l'Etat

Le Tchad organise, en collaboration avec le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et la COMIFAC, la Conférence Internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des Aires Protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières

Du 23 au 25 Janvier 2019  
l'Hôtel Hilton de N'Djamena



Concertation OCFSA et TRAFFIC

Séance de travail OCFSA et COMIFAC

Concertation OCFSA et PIMS-PNUD



# IX- SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE INTERIMAIRE 2019-2022

Le Plan stratégique intérimaire 2019-2022 de l'OCFSA, d'un montant estimé à 5.035 milliards de Francs CFA a pour **objectif global** de :

« Susciter et faciliter à travers le mandat des Etats, la création, l'exécution et l'accompagnement de toutes les initiatives qui concourent à la conservation et à la valorisation de la faune sauvage dans les pays membres de l'OCFSA et par extension dans l'espace CEEAC/COMIFAC ».

Il comprend sept (07) axes prioritaires résumés dans le tableau suivant:



Axes Stratégiques	Objectifs		Nombre d'activités planifiées	Coût prévisionnel x 1000 F.CFA
I Mise en mouvement de la diplomatie et de la politique de conservation	Développer et mettre en place un réseau de partenariats et un mécanisme de collaboration et de financement pour le fonctionnement et la réalisation des activités.	Développer la collaboration avec l'Union Africaine en vue de mettre en œuvre sa Stratégie de lutte contre l'exploitation et le commerce illicite de la faune et des espèces de flore.	9	2 380 000
II Gestion des zones à risques ou « no man's land »transfrontaliers en proie au braconnage, Aux exploitations illégales minières et aux exactions des bandes armées	Identifier les zones sous hautes pressions de braconnage et faciliter le renforcement des mesures et des capacités pour lutter contre le braconnage et la criminalité faunique transfrontalière.		7	550 000
III Gestion de la faune et des aires protégées.	Veiller à la pérennisation et à l'utilisation rationnelle des ressources fauniques pour un développement durable.		9	760 000
IV Evaluation périodique avec TRAFFIC et autres organisations, l'effort de mise en œuvre des stratégies de LAB des pays membres.	disposer des structures et des outils efficaces de lutte contre le braconnage dans les pays membres.		5	275 000
V Valorisation de la faune et des aires protégées	S'assurer que la faune et les aires protégées rapportent des revenus substantiels aux pays membres de l'OCFSA.		4	310 000
VI Promotion de l'implication des communautés dans la gestion des ressources fauniques.	Veiller à ce que les communautés tirent des revenus propres de la faune et des aires protégées.		5	250 000
VII Contribution à la Gestion des Conflits hommes animaux sauvages	Atténuer et minimiser les conflits pour une cohabitation pacifique Homme/Faune sauvage et le renforcement de l'adhésion des communautés locales à la lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune sauvage.		6	510 000



AVEC L'OCFSA, BATISSONS UNE COALITION D'ACTEURS POUR RELEVER ENSEMBLE, LES DEFIS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE/FAUNE ET DE LA LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE ET LE COMMERCE ILLICITE DE LA FAUNE ET DES PRODUITS DERIVES.

**MERCI POUR VOTRE BIEN  
AIMABLE ATTENTION !**

# **ANNEXES**

**DETAILS DE LA SYNTHÈSE DU PLAN STRATEGIQUE INTERIMAIRE ET PLAN  
D'ACTION BIENNAL 2019-2021 DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE LA  
COLLABORATION DU 11 JUILLET 2019 COMIFAC-OCFSA**

## **ANNEXE 1**

**SYNTHÈSE DU PLAN STRATEGIQUE INTERIMAIRE 2019-2022 DE L'OCFSA**

Axes Stratégiques d'intervention	Objectifs	Résultats attendus	
1	<p>Mise en mouvement de la diplomatie et de la politique de conservation.</p>	<p>Développer et mettre en place un réseau de partenariats et un mécanisme de collaboration et de financement pour le fonctionnement et la réalisation des activités.</p> <p>Développer la collaboration avec l'Union africaine en vue de la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre l'exploitation et le commerce illicite de la faune et de la flore dans les pays membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Renforcement des capacités techniques et matérielles de l'OCFSA est effectif ;</li> <li>• Accords bilatéraux et protocoles spécifiques négociés</li> <li>• Des accords de partenariats et ou memoranda d'entente avec des organisations et partenaires ciblés sont signés et opérationnels,</li> <li>• Accords de partenariat signés et mis en œuvre d'une part entre OCFSA et COMIFAC et d'autre part entre OCFSA et CEEAC.</li> <li>• Des protocoles visés dans les différents accords de gestion transfrontalières des aires protégées et ou de lutte anti braconnage sont signés et opérationnels ;</li> <li>• La coalition des acteurs pour la lutte anti braconnage est créée et opérationnel. ;</li> <li>• Plusieurs projets des ONGs ou des structures partenaires sont endossés par OCFSA</li> <li>• Les résultats des ONGs ou des structures partenaires dans l'espace CEEAC/COMIFAC sont diffusés par l'OCFSA.</li> <li>• Un partenariat est établi avec l'Union africaine et les pays membres sont sensibilisés pour la mise en œuvre de sa stratégie</li> </ul>
2	<p>Gestion des zones à risques ou « no man's land »transfrontaliers en proie au braconnage, aux exploitations minières forestières et agricoles non contrôlées et aux exactions des bandes armées.</p>	<p>Identifier les zones sous hautes pressions de braconnage et renforcer les mesures et les capacités pour lutter contre le braconnage et la criminalité faunique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les zones sous hautes pressions de braconnage de l'espace OCFSA sont connues,</li> <li>• une cartographie de ces zones est disponibles et des études appropriées et des mesures adéquates pour la protection de la faune sont appliquées ;</li> <li>• une cartographie des interzones est connue.</li> <li>• les capacités opérationnelles des brigades LAB sont renforcées ;</li> <li>• Les troupes militaires inter-états sont mobilisées et les modalités de leurs interventions sur le terrain bien définies et encadrées en appui aux écosurveillants militairement formés</li> <li>• .....</li> <li>• le suivi des EIE est assuré ;</li> <li>• l'élaboration et la mise en œuvre des plans de bonne conduite sont assurées</li> </ul>

3	<p>Gestion de la faune et des aires protégées.</p>	<p>Veiller à la pérennisation et à l'utilisation rationnelle des ressources fauniques pour un développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'état de lieu des structures autonomes de gestion des aires protégées est connu.</li> <li>• Les structures autonomes de gestions de la faune et des aires protégées suivant les spécificités de chaque pays sont mises en place les Partenariat Public Privé signés ;</li> <li>• Les outils appropriés de gestion de la faune et des aires protégées sont utilisés</li> <li>• Des mécanismes appropriés de financement durable de la faune et des aires protégées sont développés et ou promus ;</li> <li>• Les zoonoses sont maîtrisées à travers la promotion du concept « une seule santé » ; et l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies « une seule santé » dans les états membres de l'OCFSA et de l'espace CEEAC/COMIFAC ;</li> <li>• L'aspect genre est pris en compte dans la gestion de la faune, la lutte contre le braconnage, la criminalité faunique et des espèces de flore dans les états membres de l'OCFSA et l'espace CEEAC/COMIFAC.</li> <li>• Le statut de plusieurs espèces fauniques phares à l'instar du pangolin et autres est mieux connu et vulgarisé.</li> <li>• Les aires protégées du patrimoine mondial sont suivies et documentées dans l'espace OCFSA.</li> </ul>
4	<p>Evaluation périodique avec TRAFFIC et autres organisations spécialisées, l'effort de mise en œuvre des stratégies de lutte anti braconnage (LAB) des pays membres.</p>	<p>Disposer des structures et des outils efficaces de lutte contre le braconnage dans les pays membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies LAB sont constamment améliorées ;</li> <li>• Les données collectées sur la LAB et la criminalité faunique sont fiables et disponibles ;</li> <li>• Les sommiers sur la LAB sont publiés.</li> <li>• la contribution de l'OCFSA pour la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de l'application de la loi est assurée.</li> </ul>

5	Valorisation de la faune et des aires protégées	S'assurer que la faune et les aires protégées rapportent des revenus substantiels aux pays membres de l'OCFSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays membres de l'OCFSA sont des destinations prisées pour le tourisme de vision et cynégétique</li> <li>• les capacités techniques, institutionnelles et infrastructurelles de tourisme de vision et cynégétique sont renforcées;</li> <li>• La contribution économique de l'écotourisme et du tourisme cynégétique s'est accrue...</li> <li>• L'évaluation du carbone dans les aires protégées est réalisée ;</li> <li>• Lutte contre le commerce illégal de la viande des espèces protégées est renforcée.</li> </ul>
6	Promotion de l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources fauniques.	Veiller à ce que les communautés tirent des revenus propres de la faune et des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne perception de l'importance de la faune dans son milieu naturel par les communautés locales ;</li> <li>• Retombées économiques effectives pour les populations autochtones et les communautés locales ;</li> <li>• Les CHF sont atténués ;</li> <li>• Diminution du braconnage local ;</li> <li>• et promotion de la chasse légale ;</li> <li>• Création des aires protégées ou zones de chasse communautaires ....</li> </ul>

Contribution à la gestion des conflits Hommes-Faune sauvage dans les pays membres et zones transfrontalières

Atténuer et minimiser les conflits pour une cohabitation pacifique Homme-faune sauvage.

Promouvoir la mise en application des outils de gestion des conflits homme-faune sauvage adaptés au niveau national et régional (boîte à outils de gestion de conflits Homme-Faune sauvage en Afrique centrale : (confère projet régional FAO sur la viande de brousse stratégie nationale de gestion homme-faune Cameroun, WWF etc.)

- Les stratégies sous régionale FAO et nationale (WWF au Cameroun par exemple) et les boîtes à outils élaborés et validés sont mis en œuvre dans les états membres de l'OCFSA et dans l'espace CEEAC/COMIFAC;
- Les solutions aux conflits sont appliquées ;
- Des techniques de refoulement ou de mitigation sont adoptées et appliquées par les communautés rurales ;
- Un fonds pour la compensation des dégâts est créé ;
- Les dégâts causés aux communautés sont évalués et des mesures de compensations appliquées.
- Les conflits Homme-faune sauvage sont considérablement réduits ;
- Les populations riveraines aux aires protégées adhèrent à la conservation de la faune.

## ANNEXE 2

# PLAN D'ACTION BIENNAL 2019-2021 DE LA CONVENTION DE COLLABORATION COMIFAC-OCFSA

DOMAINES DE COLLABORATION	RESULTATS	ACTIONS A MENER	ECHEANCE
<b>1. Harmonisation des politiques forestières et environnementales</b>	1.1. Les conventions, Protocoles, Accords et stratégies, guides sous régionaux sont élaborés, adoptés ou signés et/ou mis en œuvre.	1.1.1. Elaborer le guide des bonnes pratiques de gestion de la faune dans les concessions forestières.	31 Mai 2020
		1.1.2. Assurer la mise en œuvre de l'Accord LAB TRIDOM et de l'Accord LAB Tripartite de N'Djamena et les Protocoles spécifiques y relatifs ; et contribuer au pilotage des accords TNS et BSB Yamoussa.	31 Mai 2021
	1.2. Les textes juridiques relatifs à la gestion et la conservation de la faune sont actualisés et/ou mise en œuvre.	1.2.1. Actualiser et assurer la mise en œuvre du PAPECALF.	31 Mai 2021
	1.3. Les pays élaborent et défendent des positions communes et concertées.	1.3.1. Organiser les réunions du GTBAC et du SGTAPFS.	31 Mai 2021
<b>2. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique</b>	2.1. Des mesures appropriées pour l'exploitation et la consommation durables des ressources de la faune sont prises et appliquées suivant une approche participative.	2.1.1. Assurer la mise en œuvre de la stratégie sous régionale pour l'utilisation durable de la faune sauvage par les communautés autochtones et locales des pays de l'espace COMIFAC.	31 Mai 2021
		2.1.2. Organiser les sessions de renforcement des capacités des agents d'application de la loi sur la LAB.	31 Mai 2021
	2.2. La contribution de la filière faune au développement socio-économique est améliorée.	2.2.1. Faire l'état des lieux de la valeur économique des ressources fauniques.	31 Déc. 2019
	2.3. Les capacités opérationnelles des brigades de LAB sont renforcées.	2.3.1. Organiser les sessions de renforcement des capacités des éléments des brigades mixtes transfrontalières.	Avril 2020
		2.3.2. Développer les outils de formation sur la lutte contre la criminalité des espèces sauvages.	Février 2020
	2.4. Un processus de plaidoyer est mis en place pour la lutte contre le trafic illicite des espèces de faune et la criminalité faunique aux niveaux sous régional et international.	2.4.1. Faire des plaidoyers de haut niveau en faveur de la lutte contre le trafic illicite et la criminalité faunique aux niveaux sous régional et international.	31 Mai 2021
		2.4.2. Organiser les sessions d'événements parallèles en marge des conférences, fora régionaux ou internationaux.	31 Mai 2021
		2.4.3. Mener les actions de communication sur la LAB.	31 Mai 2021
	2.5. la contribution au suivi conjoint de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la conférence internationale de N'Djamena sur la lutte anti braconnage et la transhumance armée et incontrôlée est réalisé.	2.5.1 Planifier conjointement les activités de suivi de la mise en œuvre des résolutions et recommandations.	Juillet-Aout 2019
		2.5.2 Participer aux activités de suivi de la mise en œuvre (missions de terrain ; ateliers et conférences).	Juin 2021
<b>3. Suivi et évaluation</b>	3.1. L'état de mise en œuvre de la convention de collaboration est connu.	3.1.1. Organiser les réunions de coordination semestrielles (ou en cas de nécessité) COMIFAC-OCFSA.	Mai 2021
		3.1.2. Faire une évaluation de la mise en œuvre du plan d'action conjoint biennal.	31 Mai 2020 & 30 Juin 2021